



Digne-les-Bains, le 15 janvier 2020

Lancement de l'appel à proposition unique pour 2020 du Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (PCEA)

La Direction Départementale des Territoires (DDT) des Alpes-de-Haute-Provence informe que l'appel à proposition unique pour 2020 du Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles est lancé.

Le principe du plan est d'aider les investissements réalisés par les exploitants agricoles. Ce dispositif est décliné dans les programmes régionaux de développement rural, dont les Conseils régionaux sont autorités de gestion.

Depuis 2018, il est intégré aux outils du volet agricole du Grand plan d'investissement destinés à répondre aux enjeux de modernisation des exploitations agricoles.

Il permet de moderniser l'appareil de production, d'innover, de combiner performance économique, environnementale, sanitaire et sociale, et de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. Il s'inscrit dans les orientations stratégiques partagées par l'amont et l'aval des filières.

Le PCEA se décline sous trois dispositifs :

- dispositif 4.1.1** : investissements dans les exploitations d'élevage ;
- dispositif 4.1.2** : investissements dans les exploitations des filières végétales ;
- dispositif 4.1.3** : investissements dans la performance énergétique des exploitations agricoles.

Les modalités de sélection des dossiers et le taux possible de subvention sont décrits dans l'appel à projet.

Pour plus d'informations, contacter la DDT (voir coordonnées ci-après).

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Les documents de présentation et de dépôt de dossiers sont téléchargeables sur le site du Conseil régional PACA : <https://europe.maregionsud.fr> – rubrique « les appels en cours » et « appels-en-cours-programme-feader ».

Ils peuvent également être demandés à la DDT 04 :

Contact :

Mesure 4.1.1 et 4.1.3 : Mme Florence CHAIX 04.92.30.20.76 – florence.chaix@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Mesure 4.1.2 : M. Romain MOTTE 04.92.30.20.84 – romain.motte@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **10 mars 2020**.

De plus, le dossier complet doit être déposé au Guichet unique service instructeur (GUSI) auprès de la DDT 04 :

DDT 04 – Service Economie Agricole – Avenue Demontzey – 04002 Digne les Bains Cedex.